

Séance extraordinaire du 16 octobre 2023

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 16^e jour d'octobre deux mille vingt-trois (16-10-2023) à 18 h 45 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller

M. Paul Langevin, conseiller, est absent et à l'extérieur du territoire de la municipalité.

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures quarante-cinq (18 h 45) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) – Volet 1 Infrastructure d'eau - Mise aux normes du système de traitement des eaux usées***

Période de questions

- 3. Clôture de la séance***

2023-10-244

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023) – Volet 1 Infrastructure d'eau - Mise aux normes du système de traitement des eaux usées

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du *Guide* sur le *PRIMEAU 2023*, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Séance extraordinaire du 16 octobre 2023

ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme *PRIMEAU 2023* et pour recevoir le versement de cette aide financière;

2023-10-245

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Guy St-Arnauld, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès que :

- ✓ la Municipalité s'engage à respecter les modalités du *Guide* qui s'appliquent à elle;
- ✓ la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux, ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- ✓ la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme *PRIMEAU 2023* et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- ✓ la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- ✓ la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au *PRIMEAU 2023*;
- ✓ la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme *PRIMEAU 2023* associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts (volet 1);
- ✓ le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme *PRIMEAU 2023* (volet 1).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 18 h 47;
Fin : 18 h 47 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2023-10-246

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 18 h 47.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.